
MUNICIPALITE

REPONSE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz
relative aux nouvelles boîtes postales

Renens, le 20 décembre 2007/Mheks

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2007, M. le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz a déposé une interpellation sur les nouvelles boîtes postales.

Les nouveaux emplacements ayant été définis d'entente avec la Commune, la Municipalité est en mesure de répondre aux questions de M. Leyvraz de la manière suivante :

Comment et dans quel cadre s'est déroulée la collaboration entre la Commune et la Poste ? Concrètement, quelle a été la marge de manœuvre de la Commune ?

La collaboration entre la Poste et l'Administration communale s'est déroulée dans un climat constructif, en trois temps. En premier lieu, un représentant de la Poste et l'urbaniste de la Ville ont comparé les données d'utilisation de chaque boîte avec les données à disposition de la Commune, projets en cours, évolution de la population, etc. Il en a découlé un plan d'ensemble qui prévoyait le déplacement de quelques boîtes peu utilisées vers des emplacements plus favorables. A ce stade, à l'échelle de la Commune, une seule boîte devait être supprimée. Cependant, ces modifications doivent être vues à l'échelle régionale, les limites communales ne permettant pas toujours une bonne compréhension de la situation (par exemple le déplacement d'une boîte d'un côté à l'autre de l'avenue de Florissant ne change guère l'offre pour les habitants du quartier, par contre cela change le nombre de boîtes postales sur Prilly comme sur Renens).

Dans un second temps, la position précise des nouvelles boîtes a été étudiée pour chacune sur place avec le responsable communal de la police des constructions, comme cela se fait pour d'autres équipements qui se trouvent sur le domaine public, par exemple les boîtiers électriques du SIE et des entreprises de télécommunication.

Enfin, le résultat final de cette démarche a été communiqué au greffe/secrétaire municipal, afin qu'une information sur le sujet puisse être insérée dans le journal communal.

Quelles sont les différences avant/après dans le nombre des boîtes et leurs emplacements ?

Le nombre de boîtes postales dans la Commune s'élève à 14 au total, soit une de moins qu'auparavant, car celles du Grand-Hôtel et de la Mèbre ont été réunies.

Là où on enlève une boîte, est-il prévu de mettre, au moins provisoirement, un écriteau indiquant où sont les plus proches ?

La Poste a prévu d'indiquer l'emplacement de la nouvelle boîte la plus proche en cas de déplacement ou d'enlèvement.

La communication a-t-elle aussi porté sur la fréquence des relèves, pas négligeable pour le courrier A ?

La fréquence des relèves ne dépend pas de l'Office postal de Renens, mais de directives régionales de l'arrondissement de Lausanne, mais cette fréquence n'a pas été modifiée.

Quel jugement la Municipalité porte-t-elle sur le résultat final de cette opération ?

La collaboration entre la Poste et les services communaux s'est fort bien passée. La Municipalité estime que le résultat final permet à cet important service à la population de se poursuivre dans les conditions les meilleures possible.

—

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation sur les nouvelles boîtes postales déposée par M. le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz lors de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2007.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (LS)

Jean-Daniel Leyvraz

Annexe : plan de situation des boîtes postales